

Procès-verbal de la séance **spéciale** du conseil d'administration du **Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord** tenue à huis clos **le 30 mars 2017, à 17 h**, en audioconférence.

M. Denis Mioussé, président
 M. Claude Belzile, vice-président
 M. Marc Fortin, PDG et secrétaire
 M. Pascal-Simon Audet
 Mme Johanne Beaudoin
 M. Carol Doyes
 Mme Isabelle Bossé
 M. Dave Charlton

M. Roger Dubé
 Mme Josée Francoeur
 M. Roberto Gauthier
 M. Michel Paul
 M. Jean-Pierre Porlier
 M. François Tremblay
 Mme Solange Turgeon

Absences motivées

Mme Jacinthe Bernard
 M. Jean-Marie Volland

Invité(e)s : Johanne Savard, PDGA, Chantale Baril, Lise Boivin, Vicky Lapierre, Sandra Morin, Michel Rioux

1. Ouverture de la séance spéciale à huis clos et vérification du quorum

Le président constate le quorum et déclare la séance spéciale ouverte à 17 h 06.

2. Présentation de l'ordre du jour

Le président fait lecture de l'ordre du jour, auquel le point suivant est ajouté :

- Candidature à soumettre au Ministre de la Santé et des Services sociaux pour le remplacement d'un membre indépendant

3. Convention de cession d'exploitation d'activités concernant les activités de laboratoire dans le cadre du projet Optilab

Le projet Optilab est une démarche ministérielle d'optimisation des services de laboratoires de biologie médicale, dont le but est d'offrir des services de qualité répondant aux besoins actuels et futurs de la population et des cliniciens.

Cette démarche concertée de différents acteurs du réseau vise à favoriser la pertinence des analyses et la qualité des pratiques de laboratoires.

Il s'agit d'une demande ministérielle, à l'instar de tous les CISSS du Québec, ayant pour objet la cession d'exploitation d'activités concernant les activités de laboratoire dans le cadre du projet Optilab, laquelle doit être conclue avant le 1^{er} avril 2017.

La grande préoccupation exprimée par les membres du conseil d'administration concerne la conservation de nos équipements dans nos locaux.

Dans un courriel reçu le 30 mars en fin de journée, le sous-ministre associé, M. Michel Bureau, mentionne que la résolution de cession d'activités à adopter par les conseils d'administration des établissements du réseau se doit d'être identique. À titre de directeur du projet Optilab, il nous assure cependant, en collatéral, que *"Malgré la cession à intervenir, les parties conviennent qu'aucun équipement appartenant antérieurement au CISSS de la Côte-Nord ne sera physiquement transféré ou déménagé au CIUSSS du Saguenay-Lac-Saint-Jean."*

Parmi les différentes préoccupations rapportées, notons principalement :

- **Maintien des privilèges de nos médecins oeuvrant dans nos laboratoires.** Les médecins relèveront du CIUSSS Saguenay-Lac-St-Jean mais demeureront dans nos plans d'effectifs médicaux.
- **Absence d'un mécanisme de règlement de litige dans le projet de convention.** D'un point de vue juridique, il n'est pas nécessaire de le prévoir dans la convention car des mesures sont prévues à cet effet dans le nouveau code de procédures civiles en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le comité de gouvernance et d'éthique aura un rôle de surveillance à exercer afin d'assurer une offre de services de qualité à la population et d'amenuiser ses craintes. Il pourra recevoir les commentaires et questionnements des médecins, des travailleurs et du conseil d'administration. Les membres souhaitent cependant que son rôle à ce niveau soit clairement identifié.

Un rapport sera présenté au conseil d'administration sur une base régulière.

Les préoccupations pourront être ramenées au comité de suivi formé des présidents-directeurs généraux des régions 2, 9 et 10.

- **Contacts avec les syndicats suite à la manifestation du 15 mars dernier.** Plusieurs rencontres ont eu lieu, entre nos syndicats (APTS, CSN, SISNEQ) et le CIUSSS du Saguenay-Lac-St-Jean et avec les employés. À ce jour, deux ententes sur les modalités de transfert pour nos employés non détenteurs de postes sont en voie de se conclure (CNS et SISNEQ).

Résolution 2017-03-032

Convention de cession d'exploitation d'activités concernant les activités de laboratoire dans le cadre du projet Optilab

Attendu que le projet de réorganisation des laboratoires de biologie médicale « OPTILAB » a été approuvé au Comité de direction du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en octobre 2013 et qu'en juillet 2016, le MSSS annonçait au Comité de gestion du réseau la décision de transférer aux Centres serveurs identifiés les ressources liées aux activités de laboratoire médical des Centres associés;

Attendu que le *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord* souhaite se conformer au Manuel d'organisation de projet approuvé par le MSSS;

Attendu que la réorganisation prévoit la création de 11 grappes de laboratoires de biologie médicale au Québec, qui auront comme but une offre de services concertée et complémentaire;

Attendu que le *CISSS de la Côte-Nord* fait partie de la grappe 2 (02-09-10), également composée des établissements suivants : *CIUSSS du Saguenay-Lac St-Jean et du CRSSS de la Baie-James* ;

Attendu que la réorganisation des services de laboratoires dans le cadre du projet OPTILAB n'a pas pour effet d'entraîner l'abolition des départements cliniques du *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord*;

Attendu que pour mettre en œuvre la réorganisation, le *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord* et le *Centre intégré universitaire du Saguenay-Lac-St-Jean* ont procédé à l'élaboration d'une convention de cession d'exploitation de l'ensemble des activités de laboratoire exploitées dans les locaux de *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord*;

Attendu que qu'il est opportun d'adopter cette convention;

Il est proposé et appuyé

D'adopter la convention de cession d'exploitation d'activités concernant les activités de laboratoire dans le cadre du projet OPTILAB entre le *Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord* et le *Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-St-Jean*;

D'autoriser le président-directeur général à signer cette convention ou toute autre version pouvant comporter certaines modifications, dans la mesure où celles-ci n'affectent pas l'objet ou la finalité du projet ainsi que tout autre document qui peut être requis dans le cadre de la réalisation de cette convention.

Adopté à l'unanimité

4. Candidature à soumettre au ministre de la Santé et des services sociaux pour le remplacement d'un membre indépendant

Le poste laissé vacant suite à la démission de madame Patricia Huet, membre indépendant, doit être comblé par le ministre. Monsieur Claude Montigny, directeur général du Cégep de Baie-Comeau, a manifesté son intérêt à relever ce défi, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Cette candidature correspondant en tout point aux critères recherchés, elle sera soumise au ministre en vue d'une nomination éventuelle.

Résolution 2017-03-033

Candidature à soumettre au ministre de la Santé et des Services sociaux pour le remplacement d'un membre indépendant

Attendu la démission de madame Patricia Huet à titre de membre indépendant au conseil d'administration du Centre intégré de santé et de service sociaux de la Côte-Nord;

Attendu que la candidature de monsieur Claude Montigny répond aux conditions requises pour être membre indépendant du conseil d'administration d'un établissement;

Attendu que la candidature de Monsieur Montigny correspond en tout point aux critères recherchés en termes d'expertise en gestion des risques, finances et comptabilité ;

Attendu que le conseil d'administration a unanimement recommandé cette candidature ;

0148

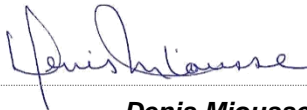
Il est proposé et appuyé

De soumettre au ministre de la Santé et des Services sociaux, la candidature de **monsieur Claude Montigny** pour combler le poste laissé vacant au conseil d'administration à la suite de la démission de madame Patricia Huet, et ce, pour la durée non écoulée du mandat en cours.

Adopté à l'unanimité

9. Clôture

Sur motion dûment appuyée, l'assemblée est levée à 18 h 31.



Denis Miousse
Président



Marc Fortin
Secrétaire

ADOPTÉ LE : 31 mai 2017

SECRÉTAIRE DE RÉUNION : *Andrée Tremblay*